

COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :**
15

**Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :**
15

**Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :**
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **5 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre

Le cinq février

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

Étaient présents :

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire

Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire
MM. Pierre **GIRARDEAU** et Bernard **HURSTEL**, Adjoints au Maire

Mmes Carole **BOIZET** et Bernadette **SEURET**

MM. Mathieu **FOESSEL**, Hervé **HEITZ**, Guillaume **LUTZ**
et Philippe **SCHAAL**

Absents excusés :

Mmes Adélaïde **KIENTZI** et Caroline **MUTSCHLER**
MM. Jérémy **DIEBOLT**, Quentin **FENDER** et Arnaud **WACHENHEIM**

Absents non excusés : *Néant*

Procurations :

M. Jérémy **DIEBOLT** pour le compte de M. Guillaume **LUTZ**
M. Quentin **FENDER** pour le compte de M. Hervé **HEITZ**
Mme Adélaïde **KIENTZI** pour le compte de M. Bernard **HURSTEL**
Mme Caroline **MUTSCHLER** pour le compte de Mme Carole **BOIZET**
M. Arnaud **WACHENHEIM** pour le compte de M. Pierre **GIRARDEAU**

Assistait également :

Mme Patricia **GILLIG** et M. Stéphane **ROUILLON**

N° 01/01/2024 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2121-15 de Code Général des Collectivités Territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DESIGNE

Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance

**N°02/01/2024 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 11 décembre 2023.

**N° 03/01/2024 RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2022
CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC ETABLI PAR LES USINES MUNICIPALES
D'ERSTEIN**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

CONSIDERANT le rapport d'activité 2022 concernant l'éclairage public établi par les Usines Municipales d'Erstein ;

CONSIDERANT que ce rapport doit être présenté devant le Conseil Municipal ;

ET APRES en avoir délibéré,

PREND AINSI ACTE SANS OBSERVATION

Du rapport d'activité 2022 concernant l'éclairage public établi par les Usines Municipales d'Erstein ;

**N° 04/01/2024 BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2024-2033
APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION POUR LE LOT N° 1 APRES
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la Commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Par délibération N° 03/02/2023 en date du 11 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé du renouvellement de la location du lot unique de chasse communal pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, décisions préalables.

Par délibération N° 04/05/2023 en date du 6 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de l'approbation de la constitution et du périmètre du lot de chasse, des caractéristiques du lot, du choix du mode de location, des conditions particulières.

En l'espèce, et en l'absence d'existence ou d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal a décidé de retenir comme mode de location pour le lot n°1 (lot unique), la consultation par appel d'offres.

La Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) s'est réunie le jeudi 25 janvier 2024 pour procéder à l'ouverture des enveloppes extérieures relatives à cet appel d'offres, contenant les déclarations de soumissionner et les déclarations de candidatures pour le lot n°1.

La Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis simple sur l'agrément de l'unique candidat pour le lot unique, à savoir la candidature de M. Christophe KINDER.

Il appartient au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Communale Consultative de la Chasse, d'attribuer le lot unique n°1 et d'approuver le contrat de location correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 04/05/2023 en date du 6 novembre 2023, portant approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

VU 'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse en date du 25 janvier 2024

ET APRES en avoir délibéré

CONSTATE

la recevabilité du dossier de candidature de Monsieur Christophe KINDER pour le lot unique de chasse et la proposition d'attribution formulée par la Commission Communale Consultative de la Chasse

DECIDE

d'attribuer le lot n°1 (lot unique) , correspondant à l'offre du candidat Monsieur Christophe KINDER considérée la plus intéressante

APPROUVE

le contrat de location joint en annexe, à conclure avec Monsieur Christophe KINDER pour un loyer de 8 000 € (huit mille euros) annuel hors location du chalet de chasse en sus (350 € par an, trois cent cinquante euros).

AUTORISE

le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bail de location de la chasse communale.

POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire indique en points divers :

1) Chasse

Monsieur KINDER souhaite visiter le ban communal pour pouvoir décider des emplacements pour l'implantation des miradors. Il aimerait également rencontrer les agriculteurs.

2) Bistrot des bois au Foyer Club

Les bénévoles du bistrot des bois ont déposé un courrier concernant l'obligation de participer aux frais de chauffage lors de leur fonctionnement les samedis dans la salle polyvalente. La commission patrimoine doit se réunir très prochainement pour finaliser la convention entre la commune et l'association Foyer Club. Ce dernier aura un tarif spécial. Envoyer une réponse par courrier.

3) Devis ADAPEI Papillons Blancs

Nous avons réceptionné un devis d'abattage et d'élagage d'arbres aux 6 cloches de l'ESAT Papillons Blancs, d'un montant de 3734.40 euros, à prévoir au prochain budget.

Le dessouchage peut être réalisé par nos soins.

4) Balade Thermographique

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein organise une balade thermographique le jeudi 29 février 2024 à 19 heures, uniquement sur inscription. Pour le moment 7 personnes se sont inscrites. A l'issue de cette balade, les personnes pourront assister à une projection explicative dans la salle de cérémonie

5) Ouvrier Communal

L'ouvrier communal polyvalent Quentin OBRECHT, domicilié à Erstein, est arrivé dans notre commune le lundi 5 février 2024. Auparavant, il était réparateur de machines agricoles à Mommenheim. Il est double actif, il aide son père qui a une exploitation agricole à Erstein. Il peut se rendre disponible le samedi.

Tour de table

Pierre GIRARDEAU

- Pierre GIRARDEAU a réceptionné un mail des locataires, place de l'église, qui se plaignent des personnes, qui se rendent à l'église les dimanches, et qui se garent sur leurs emplacements parking privé. Il est proposé de délimiter leur emplacement parking à l'aide d'une chaîne en plastique, ce qui leur permettra de fermer l'accès.
- Malgré plusieurs rappels, nous sommes toujours dans l'attente du devis concernant la signalisation de la société SIGNATURE
- Le système de chauffage à l'école est défectueux, il fait très froid le lundi matin. Ludwiller est intervenu pour déboucher les radiateurs, sans résultats. Après avoir démonté un radiateur, il s'est avéré qu'il était propre, le problème vient peut-être des tuyaux. Ludwiller va nous faire parvenir un devis. En trois mois nous avons utilisé 3 000 litres de mazout, 500 litres en 6 jours. Faut-il changer de système de chauffage ? Il y a peut-être aussi un problème d'isolation. L'école a 20 ans. L'école est équipée d'une très belle chaudière, mais elle ne chauffe pas.
- Foyer club : un électricien va nous faire parvenir un devis concernant des travaux de mise aux normes, qui sera à mettre au budget 2024.

Bernard HURSTEL

- Les documents concernant l'adjudication de bois ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de notre commune. 9 lots de tailles identiques ont été proposés. La date limite de réponse est le 14 février. Pour le moment aucune enveloppe n'a été déposée. Il semblerait que le prix du stère soit trop élevé.
- Parcelle route de Hindisheim il faudrait décider rapidement ce qu'il convient de planter : fleurs, pelouse ou plantes.

Bernadette SEURET

- Les décorations de Pâques avec le Conseil Municipal des enfants sont en cours de réalisation. Les enfants de l'école ont réalisé des grands lutins en papier. Il faudra les fixer sur du bois pour en faire des sujets, qui seront découpés par l'ouvrier communal.
- Concernant le projet des aires de jeux, Bernadette SEURET aimerait connaître le budget prévu pour pouvoir choisir des modèles, éventuellement en bois, démontables, transportables... La révision du PLU étant en cours, 2 zones sont en discussion, la zone de loisirs existante ou une autre zone, peut-être aux 6 cloches, ou le terrain de Mme VOLCK (il faudra détruire le silo) ? Il faudra attendre l'autorisation des services de l'état.

Guillaume LUTZ

Guillaume LUTZ rappelle qu'il manque des pavés à l'entrée du village. Pierre GIRARDEAU va s'en occuper dès que possible avec le nouvel employé communal.

M. le Maire clôt la séance à 22 h 25, remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

Limersheim, le 5 février 2024

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Anita ECKERT

Stéphane SCHAAL